

## Audience avec le DASEN: infos très importantes !

Le SNUDI FO a été reçu par le DASEN et ses adjoints, vendredi 12 juin après-midi, la délégation était composée de Morgan Pontlevé, Vanessa Marillat et Pascal Gasquet

### Situation des enseignants parents qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants en collectivité

Le SNUDI FO a indiqué que les réponses des IEN aux demandes de ces collègues étaient disparates et souvent erronées en droit comme le fait qu'il faudrait prendre un congé sans solde ou encore que la FAQ n'avait pas valeur réglementaire.

Si on lit bien la circulaire académique en la considérant pour ce qu'elle doit être, c'est à dire une simple précision des directives ministérielles contenues dans la FAQ, il est clair que le droit de ne pas remettre ses enfants en collectivité, même si cela est possible, est reconnu pour les enseignants comme pour tous les salariés, la seule restriction étant la nécessité de service, c'est à dire l'hypothèse où l'école accueillerait trop d'élèves au regard du nombre de collègues en présentiel.

Le DASEN et l'ADASEN ont rappelé que la priorité ministérielle était le retour à l'école ce qui explique peut-être qu'il y ait eu certains "malentendus" dans cette situation très compliquée à gérer concernant ces personnels qui souhaitaient continuer à rester en distanciel pour garder leurs enfants.

L'ADASEN nous dit ne pas s'en être alertée dans la mesure où les IEN ne lui ont fait remonter que 3 ou 4 problèmes par circonscription et, n'ayant pas été saisie personnellement par ces collègues, elle pensait que les problèmes avaient été réglés.

**Pour que ce droit soit respecté, vous devez donc réitérer votre demande auprès de votre IEN en lui indiquant que :**

**"Suite à l'audience accordée le 12 juin au SNUDI FO, le DASEN et ses adjoints ont bien confirmé le droit des personnels enseignants à ne pas remettre leurs enfants en collectivité s'ils en ont fait le choix. Je réitère donc ma demande de travail à distance à compter du..... Je vous remercie de m'indiquer si une nécessité de service serait de nature à m'empêcher d'exercer ce droit"**

**Notre commentaire :** il est évident que la DSDEN a laissé volontairement passer le temps ( 1 semaine sans réponse de leur part !!!) pour ne pas reconnaître le cafouillage...et c'est plutôt réussi dans la mesure où la perspective du 22 juin approche à grand pas et que ce droit pourrait bien alors être remis en cause. Nous pensons qu'il était cependant indispensable que le droit soit rétabli, que l'administration comprenne que les collègues ne sont pas prêts à se laisser faire et que le SNUDI FO est vigilant et ne lâche rien. Même si ce combat ne concerne que peu de collègues et que la victoire intervient tardivement, cela reste un point d'appui pour toutes les remises en cause de nos droits que nous allons subir dans les jours à venir sous couvert de la crise sanitaire.

## **Le 22 juin et la rentrée de septembre**

Pour le 22 juin, le DASEN n'a toujours aucunes consignes. Le SNUDI FO rappelle que les collègue n'en peuvent plus de tout faire et défaire dans l'urgence.

Pour la rentrée de septembre, d'inévitables problèmes vont se poser du fait de la non scolarisation des élèves pendant plusieurs mois. A la proposition du SNUDI FO de faire remonter au ministre la nécessité de création massive de postes d'enseignants, le DASEN préfère évoquer le dispositif "2S2C" qui vise à confier des groupes d'élèves sur le temps scolaire à des animateurs municipaux et le projet de "vacances apprenantes" avec des écoles ouvertes pendant l'été !

Nous voyons bien que la préoccupation de notre ministre n'est pas les les élèves mais comment profiter de la crise pour mettre le doigt dans une modification de nos obligations de service et la teritorialisation de l'école qui permettrait à des animateurs de prendre la place d'enseignants (ça coûte moins cher et en plus c'est la mairie qui paye !!!)

Madame l'ADASEN a rappelé que le dispositif 2S2C pouvait être mis en place sur le temps scolaire mais dans d'autres locaux que l'école (nous vous laissons imaginer les problèmes de gestion et de responsabilité des directeurs )

## **Ajustements de carte scolaire**

Le DASEN nous annonce qu'il n'y aura pas de CTSD en juin comme initialement prévu mais seulement à la fin de l'été, avant la rentrée. C'est une mauvaise nouvelle pour les écoles qui espéraient pouvoir passer un été serein, mais rien ne peut l'y obliger.

Le SNUDI FO est revenu sur les engagements pris par l'ex DASEN de considérer prioritairement les situations d'ouverture aux écoles de Roquemaure élémentaire, Bellegarde Batisto Bonnet et de postes d'Enseignants référents. Celui-ci nous a dit être au courant des dossiers.

**Comme nous vous l'avions déjà conseillé, faites remonter vos situations à vos IEN et au DASEN dès aujourd'hui (et pensez à nous envoyer une copie).**

**Prenez garde aussi aux risques de fermetures qui ne semblent pas exclus à la rentrée (faites-nous remonter vos dossiers)**

## **Hors-classe**

La CAPD Hors-Classe et classe exceptionnelle devrait se tenir le 1er juillet

Encore une fois, comme pour le mouvement, les organisations syndicales n'ont accès à aucun document.

Nous nous sommes cependant assurés auprès du DASEN que le ratio de 17% prévu au niveau national est bien respecté dans le Gard.

## Temps-partiels

Tous les temps partiels ont été accordés.

Concernant les collègues qui ont obtenu un poste de remplaçant incompatible avec un temps partiel, il était de coutume de leur donner une affectation à l'année. L'ADASEN n'a pu nous donner encore de réponse à ce sujet.

## RDV de carrière

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pas pu avoir lieu sont reportés et seront programmés entre septembre et décembre 2020. Il n'y aura pas d'appréciation sans rdv.

## Affectation des TD

Les personnels des circonscriptions seront réunis à la DSDEN du 16 au 18 juin pour faire les couplages et les affectations.

**Notre conseil : faites remonter rapidement à votre IEN vos souhaits !!!**

## Situation des ex ZIL REP+

Le SNUDI FO demande un engagement plus formel sur leur position particulière.

L'ADASEN nous indique qu'un planning sera élaboré en faisant abstraction des 4 mois durant lesquels ils sont en remplacement "ordinaire"

L'ADASEN refuse de s'engager sur notre demande que leurs remplacements ne se fassent qu'en REP+ même si elle admet que les remplacements de proximité seront privilégiés. Elle rappelle l'objectif de cette modification des missions des remplaçants : disposer d'un viviers qui couvre tout le département.

Le SNUDI FO a demandé à ce que la question souvent posée du maintien des points REP+ pour le mouvement soit officiellement tranchée et formalisée. Le DASEN s'est engagé à le faire.

Morgan Pontlevé, Vanessa Marillat, Pascal Gasquet

**Vous le voyez, entre la crise sanitaire et la loi de transformation de la fonction publique, le combat pour le respect de nos droits est plus que jamais difficile et indispensable. La seule force du SNUDI FO, ce sont vos adhésions... nous vous invitons donc à adhérer dès aujourd'hui [ICI](#) ou directement sur ce site.**

**Numéro d'urgence : 06 65 44 64 17**